

n°55 / janvier 2014

SAÔNE

VOTRE COMMUNE



12 élections
2014

14 projet
électrique RTE

16 école
cantine
et collège

Sommaire

ÉTAT CIVIL	3
CONSEIL MUNICIPAL : COMPTES RENDUS	4
CALENDRIER DÉCHETTERIE	7
MARCHE DONNEURS DE SANG	8
NOUVEAU CIRCUIT DE RANDONNÉE	9
LES POMPIERS	10
ÉLECTIONS 2014	12
PROJET RTE	14
11 NOVEMBRE	15
VIE SCOLAIRE	16
SÉNIORS EN VACANCES	18
ACCUEIL DE LOISIRS	19
CCAS	19
TRAVAUX EN COURS	20
RECETTES DE CUISINE	22
VIDE GRENIER	23
DÉNEIGEMENT	23
AGENDA 2014	24

“ Le mot du maire ”

Alain VIENNET > Maire de Saône



Mademoiselle, Madame, Monsieur,

C'est un honneur, pour moi, de rédiger le dernier éditorial de ce mandat.

Les élections municipales auront lieu les 23 et 30 mars prochains. Je m'impose donc un devoir de réserve, et ne mettrai pas en avant les différentes réalisations de cette mandature. J'ai la certitude que chacun saura juger par lui-même.

Néanmoins, je souhaite profiter de ces quelques lignes pour adresser de chaleureux et sincères remerciements à tous ceux qui m'ont soutenu et aidé durant ces 6 années, les adjoints et conseillers municipaux qui ont travaillé d'arrache-pied, à mes côtés, à la mise en place des projets et à la bonne marche quotidienne de notre collectivité. Je tiens à associer, bien évidemment, l'ensemble des agents communaux pour leur implication sans relâche à la mise en œuvre des différents chantiers, et leur dévouement permanent au service public.

Bien que mon engagement et mon implication au cours de ces six années aient été intenses pour l'intérêt et le bien-être de tous, tout n'aura sans doute pas été parfait.

"Il ne faut pas attendre d'être parfait pour commencer quelque chose de bien." Abbé Pierre

Pour cette nouvelle année, je vous adresse à tous, des vœux de bonne santé, de bonheur et de réussite dans vos différents projets.

Bien à vous

Alain Viennet

Éditorial

naissances

ÉTAT CIVIL

Nom et prénom	Date	Adresse
BILLAMBOZ Aaron	21/06/2013	38 rue des Tilleuls
DARTEVEL Mya Jessica Vanessa	28/06/2013	20 avenue de la Gare
MOUREY Emile Francis Jean-Claude	09/07/2013	23 rue de la Fontaine
LAFFIN Louis Madani	23/08/2013	14H Grande Rue
ROCA Aslan Samuel	16/09/2013	10 rue des Frères Maire
CHEVREUX Maxime Roger Jean	17/09/2013	13 Grande Rue
SALVI Nina Juliette Rose	26/09/2013	5 allée Louis Jahier
BOURIOT Simon Stéphane Gérard	05/10/2013	5C rue de la Fontaine
MINOLETTI Lana Estelle	21/10/2013	1 allée Louis Jahier
ALLARD Lena Christine Véronique	24/10/2013	2B route de Gennes
TORREADRADO Théo	04/11/2013	22 rue du Cheneau Blond
MARCHIZET Odin Henri Charles	09/11/2013	9 rue du Pied de Roche
ESSERIC Azylis	14/11/2013	28 Grande Rue
VUILLAUME Evans Nathanael Nicolas	18/11/2013	1A rue de la Mairie
BOITET Romain Alphonse Fernand	21/11/2013	33 rue Louis Pergaud
NICOLAS Donovan René Jean-Pierre	28/11/2013	7 rue des Ronces

mariages

Épouse	Époux	DATE
Hélène HACHEMI RACHEDI	Hervé BAUD	6 juillet
Emmanuelle SAILLARD	Eric JANNIN	13 juillet

décès

Civilité	Nom	Prénom	Date naissance	Âge	Adresse	Date décès
Mme	BARBIER	Madeleine	09/10/1932	80	16 rue du Colombier	20/06/2013
Mr	DAVOUX	Jean	07/06/1923	89	53 rue des Frères Maire	17/08/2013
Mr	BLANCHARD	Henri	18/03/1915	97	10 rue du Bouleau	27/08/2013
Mr	BOUDAUX	Nicolas	20/07/1986	26	1A rue de la Mairie	30/08/2013
Mme	MILLE	Waltraud	26/01/1925	87	1 rue Francis Bouton	04/09/2013
Mme	ROY	Yvette	08/07/1949	63	6 rue de la Paix	21/09/2013
Mr	JEANDENANT	Marcel	07/06/1919	93	10 rue de la Croix de Mission	13/11/2013
Mr	PAGNOT	Christian	19/05/1952	61	4 rue Alix Champlon	18/11/2013

Conseil Municipal

comptes rendus 2013

LES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL SONT DISPONIBLES DANS LEUR INTÉGRALITÉ SUR LE SITE DE LA COMMUNE : [WWW.SAONE.FR](http://www.saone.fr)

6 MAI 2013

COMMUNICATION SPORT

La commune de Saône accueillera les 15 et 16 mai le Groupement de Soutien de la Base de Défense de Besançon dans le cadre des journées de cohésion entre son personnel civil et militaire.

Des modifications sont apportées dans les contrats de location des salles communales au niveau de la responsabilité du locataire en cas de vol de biens personnels entreposés dans les salles ou à l'extérieur. Unanimité.

ADMINISTRATION FINANCES

Afin de couvrir des crédits aux budgets assainissement et CCAS, le conseil municipal vote à l'unanimité deux décisions modificatives budgétaires.

AFFAIRES SOCIALES

Lors des vacances de printemps, le centre de loisirs a accueilli 20 enfants sur 5 après-midis ou 5 journées (soit 17 familles concernées). Par ailleurs, la commission propose pour la rentrée scolaire 2013-14, l'actualisation des tarifs du périscolaire et accueil de loisirs (augmentation de 2% incluant le prix du repas à 3.52 euros TTC) sans changement des tranches du quotient familial. Unanimité.

PATRIMOINE ENVIRONNEMENT

Pendant les mois de juillet et août, huit jeunes de 15 à 18 ans seront pris en charge par les services techniques pour une semaine chacun. En échange, ils recevront un chèque cadeau d'une valeur de 90 euros.

URBANISME

Les travaux d'assainissement, pour la mise en séparatif des réseaux rues du Charbonnet, des Cras sont confiés au groupe CLIMENT BONNEFOY pour une durée de 6 semaines. Le montant des travaux s'élève à 253 694,03 euros TTC.

Les travaux de voirie votés au budget 2013 seront effectués par le groupe BONNEFOY à partir de mi-mai. Ils concernent la réalisation du plateau surélevé (18779.76 euros TTC) en zone 30 au niveau de la maternelle et la réfection de différentes rues (13 232.42 euros TTC).

13 JUIN 2013

COMMUNICATION SPORT

Une subvention exceptionnelle de 200 euros est accordée à l'association saônoise FF BMX. Unanimité.

Une réunion d'information et de sensibilisation sur l'utilisation des défibrillateurs présents sur notre commune (entrée église / gymnase) est programmée le 24 juin.

La médaille d'honneur de la commune sera remise à Francis Mourey le 26 juin 2013 pour ses performances sportives.

Compte tenu de l'absence de l'adjoint territorial du patrimoine dont le retour n'est pas déterminé, il est décidé le recrutement d'un agent à la médiathèque sur la base d'un contrat à durée déterminée jusqu'à juin 2014. Unanimité.

ADMINISTRATION FINANCES

Le Conseil municipal se prononce favorablement sur les modifications des statuts de la CAGB relatifs au nombre et à la répartition des sièges suite à la loi du 16 décembre 2010. Par ailleurs, il est proposé de compléter l'intitulé de certaines compétences en matière de transport, d'habitat, d'environnement. Unanimité.

AFFAIRES SOCIALES

Le Conseil municipal décide de participer au Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2013. La contribution de la commune s'élève à 2038.62 euros.

URBANISME

Après un historique de l'aménagement du centre bourg, chaque conseiller exprime publiquement sa position sur ce dossier suite aux différents tracts et articles de presse.

1^{ER} JUILLET 2013

La séance est exclusivement consacrée à la présentation du projet de plan local d'urbanisme. Différents intervenants extérieurs (CAGB, Atelier du Triangle) apportent leurs commentaires sur le document. Les élus interviennent pour demander des précisions ou exprimer des inquiétudes. Le projet de PLU est arrêté par 14 voix pour et 2 abstentions.

Par ailleurs le règlement local de publicité est arrêté à l'unanimité.

19 SEPTEMBRE 2013

COMMUNICATION SPORT

Le lundi 16 septembre 2013, les associations sportives ont intégré le nouveau complexe sportif. Ce nouveau pôle regroupe toutes les activités sportives qui étaient pratiquées auparavant à la maternelle, la Messarde, l'Espace du Marais, la salle Guinand.

La commission propose de verser la subvention 2013 à Familles Rurales Association de Saône d'un montant de 267 euros. Unanimité.

ADMINISTRATION FINANCES

Il est procédé à la présentation des conclusions des enquêtes publiques (une déclaration d'utilité publique, l'autre parcellaire) relatives à la ZAC de la Gilleroye. Un avis sans réserve mais avec quelques recommandations a été rendu aussi bien sur la déclaration d'utilité publique que sur le périmètre de l'opération. Le Conseil municipal autorise à l'unanimité M. le

Maire à faire les démarches nécessaires à la poursuite de la procédure d'expropriation.

Un jugement relatif à la déclaration d'utilité publique des ronds-points avenue de la Gare a été rendu le 18/09/2013.

Sur le rond-point (avenue de la Gare/rue de l'Industrie), le juge a fixé à 15 euros le m² (terrain agricole) pour les parcelles AL5 et AL6 soit 10883 euros. Le propriétaire a décidé de faire appel.

Sur le rond-point (avenue de la Gare/rue du Cheneau Blond), le jugement a été reporté au 25/09/2013. Les parties sont d'accord sur le prix fixé à 50 euros le m² (terrain constructible), toutefois, le propriétaire demande une indemnité compensatrice.

Dans le cadre du contrat groupe souscrit par le Centre de Gestion, la commune a souscrit un contrat d'assurance de son personnel par l'intermédiaire de SOFCAP. Conformément aux nouvelles dispositions légales, il convient de mettre en place le prélèvement paneuropéen SEPA à compter du novembre 2013. Cette disposition nécessite la signature d'une convention tripartite entre la commune, la trésorerie, et la SOFCAP. Unanimité.

Le Conseil municipal accepte la convention de prise en charge des frais d'honoraire du comité médical avec le centre de gestion du Doubs et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier. Unanimité.

Les logiciels de gestion de la commune sont acquis et mis en service par l'intermédiaire du Conseil général. Ce dernier a choisi un autre environnement et de nouveaux logiciels. La commune sera dotée de ces nouveaux logiciels à compter de décembre 2013. Certains postes informatiques actuels ne pourront pas accueillir ces logiciels. Il est donc décidé d'acquérir de nouveaux postes informatiques (4) et de solliciter une subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR. Unanimité.

L'autorisation de programme et crédits de paiements pour la nouvelle salle polyvalente du centre bourg est adoptée à l'unanimité. Une partie du rez-de-chaussée sera acquise auprès de la SedD au prix de 649 503 euros HT. Suite à cette adoption, il convient d'apporter les modifications nécessaires au budget principal (décision modificative n°1-2013). Une demande de subvention auprès du Conseil général est également votée.

Il est proposé de solliciter l'obtention d'une subvention dans le cadre de la réserve parlementaire du sénateur Jean-François HUMBERT suite à sa visite. Unanimité.

La redevance due par France Télécom au titre de l'occupation du domaine public routier s'élevé à 1698 euros. Unanimité.

Conformément aux dispositions légales, la rémunération des agents du service périscolaire doit faire l'objet d'une réévaluation tous les trois ans. Il est décidé de revaloriser les rémunérations de chaque agent sur la même base à savoir une augmentation d'un échelon supplémentaire. La dépense globale impacte le budget de 352.87 euros par mois.

AFFAIRES SOCIALES

Les effectifs scolaires 2013-2014 sont présentés au Conseil municipal. Le déménagement de l'école de la Messarde vers l'école de la mairie a eu lieu fin août, désormais toutes les salles sont occupées. Par ailleurs, 152 familles se sont inscrites à la rentrée pour bénéficier du service périscolaire. Enfin, suite à la demande de mutation de M^{me} EL HALABI, M^{me} GUILLAUME, titulaire du concours d'ATSEM a été embauchée en tant qu'agent stagiaire.

PATRIMOINE ENVIRONNEMENT

Un point est fait sur le complexe sportif et le groupe scolaire, ces deux chantiers étant en phase de réception. Du côté de l'école, on constate du retard sur les aménagements extérieurs en partie dû par l'enfouissement des lignes électriques nécessaires au raccordement des bâtiments. Au niveau du complexe sportif, le système d'ouverture avec les badges n'est pas encore mis en œuvre. Plusieurs réserves ont été émises sur quelques lots, les entreprises devront intervenir prochainement pour remédier à cette situation.

Une vente de bois a eu lieu le 5/09 pour une valeur totale de 30473 euros HT sur les parcelles 22-35-39-41.

URBANISME

Les travaux de voirie réalisés rue des Champs, Roumotte, Pergaud, du Hameau, sont terminés. Ceux rue des Frères Maire seront terminés en même temps que les travaux d'enrobé rue des Ronces. La totalité de ces travaux est réalisée pour la somme de 13 232.42 euros TTC.

Par ailleurs, les travaux de mise en séparatif du quartier maternelle (rues du Charbonnet et des Cras) et l'amélioration de l'écoulement des collecteurs Grande Rue sont terminés.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif pour l'année 2012 est présenté et adopté à l'unanimité. Le document est consultable en mairie.

M. le Maire informe qu'il a été destinataire d'un recours gracieux demandant le retrait de la délibération du 1^{er} juillet 2013 portant l'arrêt du projet PLU de la part d'un collectif ayant comme représentant M. HEYRAUD. La commune apportera une réponse dans les délais réglementaires.

18 OCTOBRE 2013

ADMINISTRATION FINANCES

Deux décisions modificatives budgétaires sont adoptées à l'unanimité. L'une concerne le budget principal pour un montant de 30 770 euros. L'autre concerne le budget assainissement.

La fin des travaux du plateau sportif n'a pas eu lieu à la date prévue au marché le 14 décembre 2012. La tranche ferme a été réceptionnée le 6 août 2013 et la tranche conditionnelle (logement gardien) a été réceptionnée le 10 septembre 2013. Toutefois, certaines entreprises (BONNEFOY, SFCA, OBTP, KIT GRIMPE) ont réalisé leur marché en temps et en heure, il convient donc de ne pas leur appliquer de pénalités de retard. Unanimité

En vue de la création d'une Ecole de Musique intercommunale dont le syndicat pour l'aménagement de Besançon Sud Plateau souhaite prendre la compétence optionnelle, il est nécessaire de modifier les statuts de ce syndicat. Après avoir accepté ces modifications, la Commune de Saône décide de participer à cette compétence optionnelle. Unanimité.

Dans le cadre de la déconstruction de l'ancien secrétariat de mairie, M. le Maire expose la possibilité de procéder à l'alignement des propriétés riveraines par des acquisitions et/ou échanges sur les parcelles 176, 177 et 178. Le Conseil municipal accepte la poursuite des discussions avec les propriétaires concernés et autorise M. le Maire à signer tout document utile à cet échange. Unanimité.

AFFAIRES SOCIALES

Le repas des anciens sera ouvert aux personnes âgées de 68 ans et plus au 1er janvier 2014 conformément à la décision prise en octobre 2009 à savoir l'augmentation de l'âge requis d'un an tous les deux ans. Le prix du repas est maintenu à 16 euros pour les conjoints de moins de 68 ans ou les conjoints n'habitant pas Saône. Unanimité.

La réforme des rythmes scolaires devra obligatoirement être instaurée à la rentrée 2014. Un comité de pilotage a été mis en place comprenant deux représentants des enseignants, des parents et de la commune. Le choix des nouveaux horaires devra être arrêté lors du prochain Conseil municipal pour être ensuite soumis à M. l'inspecteur d'académie.

56 personnes ont participé au séjour « Séniors en vacances » du 5 au 12 octobre à St Pierre de Quiberon dont 22 étaient non imposables.

PATRIMOINE ENVIRONNEMENT

La commune de Saône conserve sa première fleur. Par ailleurs, la commune s'est vue décerner par la Région un prix d'une valeur de 150 euros et par le Comité Départemental du Tourisme un lot de plantes vivaces.

URBANISME

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif pour l'année 2012 est adopté à l'unanimité. Le document est consultable en mairie.

Quelques travaux d'assainissement sont à prévoir notamment quartier de la gare (« derrière Sanouva »), allée du Clousey, rue de la Glacière, rue de la Mairie.

20 novembre 2013

COMMUNICATION SPORT JEUNESSE

Complexe sportif : présentation du règlement intérieur de ce nouveau bâtiment. Adopté à l'unanimité.

Les plannings représentent 4480 heures d'utilisation par les associations (2013-2014).

Le nettoyage du site est assuré par une entreprise extérieure.

Convention : le collège utilise les locaux de l'ancien gymnase par une convention depuis une délibération du 27 mars 2002. A compter du 18 novembre 2013, les équipements du nouveau plateau sportif ont été mis à disposition du collège pour l'année scolaire 2013-2014 ; par conséquent, une seconde convention tripartite entre la commune, le Conseil général et le collège définit les conditions de la mise à disposition pour les dix prochaines années. La convention permet une utilisation à « titre gracieux » mais prévoit une participation aux frais de fonctionnement au prorata des heures d'occupation (500 h environ).

M. le Maire rappelle qu'un financement complémentaire de 100 000 euros du Département sera attribué sur l'exercice 2014, ce qui portera la subvention globale du Conseil général à 668 306 euros.

ADMINISTRATION FINANCES

Un badge est attribué à chaque discipline sportive exercée dans le nouveau complexe sportif. Il est proposé de fixer le montant du dédommagement pour non-restitution ou perte du badge à 20 euros. Adopté à l'unanimité.

Salle polyvalente du centre bourg : l'acte notarié de vente a été signé le 15 novembre 2013. Il précise les conditions de versement dès cette année du premier acompte auquel il convient de rajouter les frais annexes : 9 950 euros (frais notariés) et 1067.43 euros (frais de géomètre). Le projet définitif est arrêté sur la base de 404.20 m² pour la somme de 649 503 euros HT. Les versements seront les suivants : 2013 (achèvement des fondations) 15 % : 116 520.83 euros ; 2014, 80 % : 620 444.48 euros ; année de l'achèvement, 5 % : 38 840.27 euros. L'autorisation de ce programme (n°12) est donc modifiée selon les prévisions budgétaires et adoptée à l'unanimité. M. le Maire précise que ce même 15 novembre, l'entreprise locale CEI REUTER a signé un acte de vente avec la SedD, d'un espace de 178 m² à l'étage de la salle polyvalente.

Le Conseil municipal décide de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade de certains agents. Adopté à l'unanimité.

Plateau sportif : Après réception des tranches fermes et conditionnelles du

plateau sportif, il n'y a pas lieu d'appliquer des pénalités de retard pour les entreprises ayant réalisé leur marché en temps et en heure (lots : 03-11-12-14-15-16-19-20-21). Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES SOCIALES

Le programme des sorties scolaires pour 2013/2014 est présenté aux élus. La Commission Affaires sociales souhaite continuer à soutenir financièrement ces sorties pédagogiques et maintenir la somme de 41 euros par élève présent à la rentrée, soit pour 231 élèves : 9 471 euros. Adopté à l'unanimité.

La commune a souhaité mettre en place la réforme scolaire (décret du 24 janvier 2013) à compter de la rentrée 2014. Il est prévu un retour à la semaine scolaire de 4 jours ½, la 9^e demi-journée étant le mercredi matin. A l'échelle du Plateau, les écoles ont toutes choisi le mercredi matin. Les nouveaux horaires ont été adoptés à la majorité aux conseils d'école. Cette organisation sera soumise au Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale pour accord définitif. Adopté à l'unanimité.

Une fréquentation générale en hausse est constatée au périscolaire : 130 enfants le midi et 50 le soir sont comptabilisés.

PATRIMOINE ENVIRONNEMENT

Pour 2014-2015, l'O.N.F. propose pour les ventes aux adjudications générales les parcelles suivantes : 26-29-37-38 (coupes feuillus en futaie affouagère) ; vente de gré à gré : 46 (grumes) et 14-16-17 (petits bois) et délivrance à la commune pour l'affouage : 26-29-37-38. Adopté à l'unanimité.

La vente de coupe de bois sur les parcelles 7-8-11-12 s'élève à 49 211 euros.

Un prix d'honneur a été remis par la C.A.G.B. pour le fleurissement des massifs de l'église et de la mairie.

URBANISME

L'enquête publique concernant le P.L.U et le R.L.P se déroulera du 13 novembre au 14 décembre 2013.

2014

Jours de collecte JEUDI

déchets ménagers

Gennes • La Chevillotte • Le Gratteris
Mamirolle • Nancray • Saône

Recyclables
semaine
impaire

JANVIER		FÉVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN	
M 1	férié	S 1		S 1		M 1		J 1	férié	D 1	
J 2		D 2		D 2		M 2		V 2	18	L 2	
V 3		L 3		L 3		J 3		S 3		M 3	
S 4		M 4		M 4		V 4	14	D 4		M 4	
D 5		M 5		M 5		S 5		L 5		J 5	
L 6		J 6		J 6		D 6		M 6		V 6	23
M 7		V 7	6	V 7	10	L 7		M 7		S 7	
M 8		S 8		S 8		M 8		J 8	férié	D 8	
J 9		D 9		D 9		M 9		V 9		L 9	férié
V 10	2	L 10		L 10		J 10		S 10	19	M 10	
S 11		M 11		M 11		V 11	15	D 11		J 11	
D 12		M 12		M 12		S 12		L 12		M 12	
L 13		J 13		J 13		D 13		M 13		V 13	24
M 14		V 14	7	V 14	11	L 14		M 14		S 14	
M 15		S 15		S 15		M 15		J 15	20	D 15	
J 16		D 16		D 16		M 16		V 16		L 16	
V 17	3	L 17		L 17		J 17		S 17		M 17	
S 18		M 18		M 18		V 18	16	D 18		M 18	
D 19		M 19		M 19		S 19		L 19		J 19	
L 20		J 20		J 20		D 20		M 20		V 20	25
M 21		V 21	8	V 21	12	L 21	férié	M 21		S 21	
M 22		S 22		S 22		M 22		J 22		D 22	
J 23		D 23		D 23		M 23		V 23	21	L 23	
V 24	4	L 24		L 24		J 24		S 24		M 24	
S 25		M 25		M 25		V 25	17	D 25		M 25	
D 26		M 26		M 26		S 26		L 26		J 26	
L 27		J 27		J 27		D 27		M 27		V 27	26
M 28		V 28	9	V 28	13	L 28		M 28		S 28	
M 29		S 29		S 29		M 29		J 29	férié	D 29	
J 30		D 30		D 30		M 30		V 30	22	L 30	
V 31	5			L 31				S 31			

Horaires : début des collectes à 4h30.
Déchets résiduels : collecte hebdomadaire.
Déchets recyclables : collecte toutes les deux semaines (semaine impaire).
Jour férié : au cours des semaines comportant un jour férié, les collectes prévues sont reportées au lendemain du jour habituel. (À partir du jour férié, décalage de 24 h des collectes prévues jusqu'au samedi). Le service reprend normalement la semaine suivante.



Tél. : 03 81 41 55 35
Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30



Pour bien recycler, il faut bien trier



AVEC LES BOUCHONS

Bouteilles, bidons et flacons en plastique (y compris bouteille d'huile alimentaire, ketchup...)

Cartons, cartonnettes et briques alimentaires



Papiers, journaux, magazines, prospectus



Emballages métalliques (boîtes de conserves, aérosols, cannettes de boissons, bidons de sirop, barquettes en aluminium...)



EN VRAC (pas dans un sac)

Les emballages doivent être vides et égouttés
Inutile de les laver



Pots et bocaux Bouteilles et cannettes
→ Emballages en verre à recycler

2014

Jours de collecte JEUDI

déchets ménagers

Gennes • La Chevillotte • Le Gratteris
Mamirolle • Nancray • Saône

Recyclables
semaine
impaire

JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
M 1		V 1	31	L 1		M 1		S 1	férié	L 1	
M 2		S 2		M 2		J 2		D 2		M 2	
J 3		D 3		M 3		V 3	40	L 3		M 3	
V 4	27	L 4		J 4		S 4		M 4		J 4	
S 5		M 5		V 5	36	D 5		M 5		V 5	49
D 6		M 6		S 6		L 6		J 6		S 6	
L 7		J 7		D 7		M 7		V 7	45	D 7	
M 8		V 8	32	L 8		M 8		S 8		L 8	
M 9		S 9		M 9		J 9		D 9		M 9	
J 10		D 10		M 10		V 10	41	L 10		M 10	
V 11	28	L 11		J 11		S 11		M 11	férié	J 11	
S 12		M 12		V 12	37	D 12		M 12		V 12	50
D 13		M 13		S 13		L 13		J 13		M 13	
L 14	férié	J 14		D 14		M 14		V 14	46	D 14	
M 15		V 15	férié	L 15		M 15		S 15		L 15	
M 16		S 16	33	M 16		J 16		D 16		M 16	
J 17		D 17		M 17		V 17	42	L 17		M 17	
V 18	29	L 18		J 18		S 18		M 18		J 18	
S 19		M 19		V 19	38	D 19		M 19		V 19	51
D 20		M 20		S 20		L 20		J 20		S 20	
L 21		J 21		D 21		M 21		V 21	47	D 21	
M 22		V 22	34	L 22		M 22		S 22		L 22	
M 23		S 23		M 23		J 23		D 23		M 23	
J 24		D 24		M 24		V 24	43	L 24		M 24	
V 25	30	L 25		J 25		S 25		M 25		J 25	férié
S 26		M 26		V 26	39	D 26		M 26		V 26	52
D 27		M 27		S 27		L 27		J 27		S 27	
L 28		J 28		D 28		M 28		V 28	48	D 28	
M 29		V 29	35	L 29		M 29		S 29		L 29	
M 30		S 30		M 30		J 30		D 30		M 30	
J 31		D 31		V 31	44					M 31	

Horaires : début des collectes à 4h30.
Déchets résiduels : collecte hebdomadaire.
Déchets recyclables : collecte toutes les deux semaines (semaine impaire).
Jour férié : au cours des semaines comportant un jour férié, les collectes prévues sont reportées au lendemain du jour habituel. (À partir du jour férié, décalage de 24 h des collectes prévues jusqu'au samedi). Le service reprend normalement la semaine suivante.



Tél. : 03 81 41 55 35
Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30



2015

JANVIER	
J 1	férié
V 2	
S 3	
D 4	
L 5	
M 6	
M 7	
J 8	
V 9	2
D 11	
L 12	
M 13	
M 14	
J 15	
V 16	3
S 17	
D 18	
L 19	
M 20	
M 21	
J 22	
V 23	4
S 24	
D 25	
L 26	
M 27	
M 28	
J 29	
V 30	5
S 31	

Pour bien recycler, il faut bien trier



AVEC LES BOUCHONS

Bouteilles, bidons et flacons en plastique (y compris bouteille d'huile alimentaire, ketchup...)

Cartons, cartonnettes et briques alimentaires



Papiers, journaux, magazines, prospectus



Emballages métalliques (boîtes de conserves, aérosols, cannettes de boissons, bidons de sirop, barquettes en aluminium...)



EN VRAC (pas dans un sac)

Les emballages doivent être vides et égouttés
Inutile de les laver



Pots et bocaux Bouteilles et cannettes
→ Emballages en verre à recycler

La Marche Départementale des Donneurs de Sang

Un millier de personnes s'était donné rendez-vous pour marcher à Saône le dimanche 2 juin 2013. En effet les Amicales des Donneurs de Sang de Saône et de Bouclans s'étaient regroupées pour organiser cette manifestation départementale avec comme leitmotiv "la promotion du Don du Sang".

Une année de préparation a été nécessaire pour organiser les circuits entre Saône et Nancray et mettre en place la logistique. La centaine de bénévoles réunie a permis d'accueillir les marcheurs de grand matin et dans de bonnes conditions.

Trois Circuits étaient proposés :

- 5 km ou circuit poussette : découverte de Saône et proches alentours
- 11 km : à travers les marais pour rallier Montfaucon puis Genes
- 24 km pour les plus entraînés : destination le Musée des Maisons Comtoises de Nancray en empruntant le circuit moyen et retour par la Chevillotte.

Deux points de ravitaillement à Genes et à Nancray permettaient aux marcheurs de faire une halte réparatrice. Sans oublier qu'au retour à l'Espace des Marais les marcheurs avaient la possibilité de prendre un repas préparé par le traiteur local.

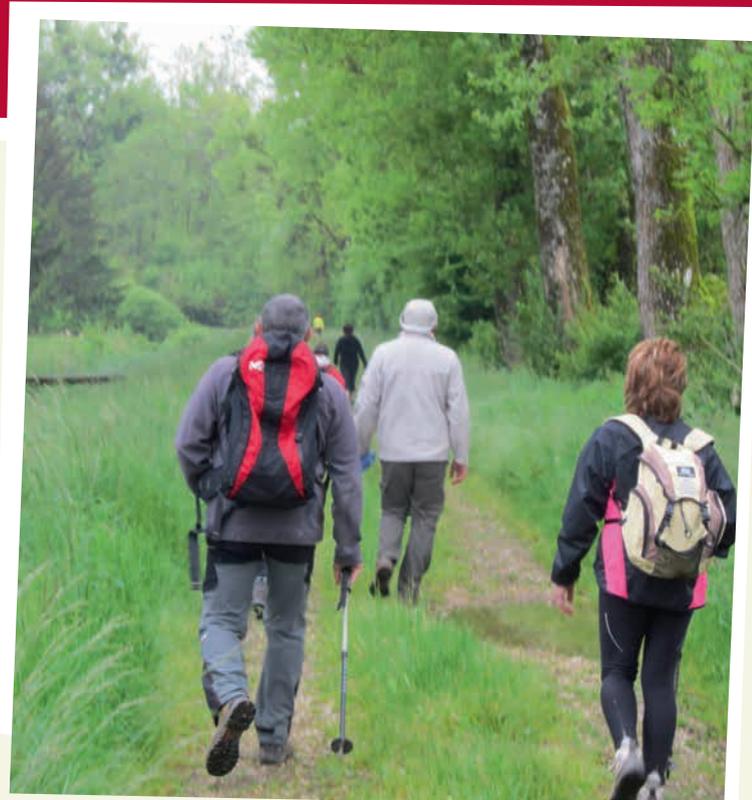
Au cours de l'après-midi, des spectacles ont été donnés par des artistes bénévoles : clown, danse moderne et valse viennoise.

La journée s'est terminée par une remise de récompenses sous la houlette de Didier GAUME, Président départemental des Donneurs de sang, en présence de M. Eric ALAUZET député, M^{me} Anne VIGNOT, Conseillère régionale et M. Claude DALLAVALLE, conseiller général du Canton de Roulans.

des prix ont été attribués :

- à la personne la plus âgée (88 ans)
- à la personne la plus jeune (7 mois)
- à l'Amicale la plus représentée (83 représentants)
- à l'Amicale la plus éloignée (St Hippolyte)

Les Amicales des Donneurs de Sang de Saône et de Bouclans adressent leurs vifs remerciements aux municipalités et aux nombreux artisans, commerçants, directeurs des grandes surfaces, particuliers et bénévoles qui ont permis de faire de cette marche un véritable succès.



**Prochain RdV le 18 mai 2014
à Morteau Les Fins
Venez nombreux !**

Un nouveau circuit de randonnée

Depuis fin octobre, le circuit des ouvrages fortifiés de Montfaucon est balisé.

Après une journée de formation par le président de l'association URV (Union des Randonnées Vertes) du Doubs, les membres d'AVOLFORT ont terminé le balisage du sentier de randonnée.

Le trajet démarre au belvédère, au pied du panneau d'information, mis en place en avril dernier, cadeau des Rotary clubs de Besançon. En moins de 15 km, il permet de "serpenter", autour des principaux ouvrages militaires de MONTFAUCON (12 au total, dont 5 des années 1870, 4 datés de 1889 et 3 de 1940). La stèle commémorant le centenaire de l'explosion du magasin à poudre central du fort (le 16 septembre 1906, il y avait eu 8 morts), termine ce très intéressant parcours historique, architectural, et naturel. Il permet également d'admirer des points de vue superbes sur Chalezeule, Thise et Saône.

(Renseignements auprès de Pascal DUCROS de SAÔNE)



Le balisage est réglementaire. Il a été étudié par URV et avalisé par la CAGB. Il est constitué de deux traits superposés bleu sur jaune et du logo d'AVOLFORT

Le balisage permet aux familles d'effectuer une agréable promenade, à la recherche des ouvrages à découvrir. Le trajet rejoignant la route militaire, puis le GR, ou le fossé du fort, permet de revenir sur ses pas, écourtant le trajet. Les randonneurs pourront parcourir la totalité du circuit. Il faut compter au moins 4 heures, si l'on prend le temps de regarder les ouvrages de près. Attention, le dernier kilomètre, pour remonter du sentier des Rattes, est plus sportif, la pente est assez raide, surtout pour gravir les derniers hectomètres, depuis l'arrière du front de taille de la petite carrière (100 m à gauche, au début de la route vers Chalèze (proche du virage du restaurant "La Cheminée").



Le feu chez les pompiers



La caserne de Saône anéantie

Mardi 2 octobre 2013, 23h01. Les sapeurs-pompiers de garde du Centre de Secours de Saône sont bippés pour fumée suspecte rue du Cheneau Blond. Sept sapeurs-pompiers se présentent et pénètrent dans les locaux, ils constatent qu'il n'y a plus d'électricité mais n'en font pas plus de cas et, tout à leur prochaine mission, s'habillent dans l'obscurité.

Le premier sapeur-pompier qui ouvre la porte des hangars reçoit une bouffée de chaleur et tout s'embrase dans le garage de la caserne. Impossible d'accéder aux véhicules et au matériel, la chaleur est trop intense. Ils réussissent tout de même à pénétrer dans l'ambulance, à soulever partiellement la porte sectionnelle et parviennent à sortir en force ce véhicule qui contient le matériel de secourisme.

Arrivé sur les lieux quelques minutes après l'alerte, le Chef de Centre Jean-Luc Filsjean, suivi des élus prévenus par téléphone, constate que la partie hangar est totalement embrasée. Tout le matériel incendie reste la proie des flammes, dans les travées du garage.

Les sapeurs-pompiers présents assistent, impuissants, à l'incendie de leur caserne. Les secours de Besançon et Bouclans arrivent en renfort une dizaine de minutes plus tard. L'incendie est rapidement maîtrisé mais le constat est sans appel, les dégâts sont énormes : la partie hangar, les cinq véhicules d'incendie et de secours qu'il contenait ainsi que tout le matériel, sont détruits.

Les sapeurs-pompiers de Saône sont anéantis, la caserne c'est un peu leur deuxième maison. Le soir même le colonel René Cellier, directeur du SDIS, se rend sur les lieux et assure de son soutien tout le personnel. Dès 1h du matin,



un suivi psychologique se met rapidement en place dans un local prêté par la mairie.

Le lendemain, Stéphane Fratacci, préfet de région, Léon Bessot, président du SDIS, constateront les dégâts au grand jour, accompagnés d'Alain Viennet, maire de Saône et Nicole Filsjean, première adjointe.

Les jours suivants, la Municipalité, accompagnée des responsables du SDIS, a démarché des entreprises locales afin de trouver un hangar provisoire qui permettrait de rendre opérationnel le plus rapidement possible le Centre de Secours. Tous ont reçu la délégation avec gentillesse et ont fait diverses propositions. Un grand merci à tous ces chefs d'entreprises qui ont fait preuve d'une grande disponibilité ainsi que pour leur bon accueil.

Huit jours après, grâce à l'action de tout le personnel du SDIS, quatre véhicules équipés étaient mis à disposition, les sapeurs-pompiers ont donc pu assurer de nouveau leurs missions. Ces engins ont été provisoirement hébergés dans les locaux mis à disposition par le Conseil général, rue de l'Industrie.

La partie administrative du centre de secours a été relativement préservée grâce aux portes coupe-feu. Les sapeurs-pompiers ont pu réintégrer ces locaux après le passage d'entreprises de nettoyage, d'électricité et de plomberie.

Depuis début novembre, un bâtiment provisoire accueillant les véhicules a été installé sur le parking du Centre de secours, permettant ainsi de retrouver un fonctionnement quasi normal de la caserne.

L'ensemble des pompiers volontaires de Saône remercie tous ceux qui leur ont adressé leur soutien.

des jeunes chez les pompiers

C'est pour nous la 5^e Assemblée Générale de l'association des Jeunes Sapeurs Pompiers du Plateau.

12 jeunes du plateau (Bouclans - Glamondans - Gonsans - Naisey-les-Granges - Nancray - Osse - Saône et Mamirolle) suivent une formation de pompier tous les samedis après-midi de 14 h à 18 h, soit un total de 120 heures de cours théoriques et pratiques.

Trois jeunes pompiers : Olivier Lambert, Arnaud Sugny, et Donovan Rousset passeront le Brevet des jeunes pompiers en mai 2014. En cas de réussite, ils suivront une année complémentaire et pourront ensuite intégrer les centres du 1^{er} Plateau et de Saône Mamirolle.

Pour les autres adolescents, ils sont encore trop jeunes. Le Brevet se déroulera en 2015.

Les jeunes ont été présents aux cérémonies patriotiques, au cross départemental, aux challenges de la qualité départemental et régional, au parcours sportif, à la Sainte Barbe, à l'opération « coup de cœur du Crédit Agricole » (que nous remercions pour la générosité de leur don) et à la sortie de fin d'année : spéléologie.

Les Maires du plateau, les chefs de centre du Premier Plateau et de Saône-Mamirolle, Monsieur le Conseiller Général, Claude Dalla-ville ont remis aux jeunes leur galon de 3^e année ainsi que leur diplôme.

Souhaitons à ces jeunes de réussir leur brevet à travers leur persévérance car ils sont l'avenir et la relève !

Bravo à tous et merci à toute l'équipe d'animateurs !!!!

Les élections municipales et Communautaires en mars 2014

Les élections municipales se dérouleront les 23 et 30 mars 2014. La loi du 17 mai 2013 apporte plusieurs modifications majeures pour les communes de plus de 1000 habitants, ce qui est le cas de la commune de SAÔNE :

- l'application du scrutin de liste (qui ne concernait auparavant que les communes de plus de 3500 habitants),
- l'élection des conseillers communautaires au suffrage universel direct (mais couplée à l'élection du conseil municipal, il s'agit toujours de désigner les représentants de la commune au conseil communautaire).

Les électeurs de notre commune devront élire 23 conseillers municipaux en mars 2014.

L'ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DANS NOTRE COMMUNE

Quel sera le mode de scrutin applicable dans la commune ?

Les conseillers municipaux sont élus pour six ans. Ils sont élus au **scrutin de liste à deux tours, avec dépôt de listes paritaires complètes**, c'est-à-dire comportant autant de candidats que de sièges à pourvoir, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation.

La déclaration de candidature est-elle obligatoire ?

Une déclaration de candidature est obligatoire pour chaque tour de scrutin. La déclaration de candidature de la liste doit être accompagnée des déclarations de candidature de chaque membre de la liste.

La déclaration doit être complétée par chaque candidat de la liste sur papier imprimé disponible sur le site du ministère de l'intérieur et sur le site doubs.gouv.fr. La déclaration de candidature doit être déposée à la préfecture ou sous-préfecture :

1^{er} tour : au plus tard le jeudi 6 mars 2014 à 18 heures, aux heures d'ouverture du service chargé de recevoir les candidatures.
2^e tour : si le cas se présente, au plus tard le mardi 25 mars 2014 à 18 heures.

Comment est composée la liste des candidats au Conseil municipal ?

Les listes doivent respecter le principe de la parité, c'est-à-dire être composées alternativement d'un candidat de chaque sexe au premier comme au second tour. Les listes doivent comporter autant de candidats que de sièges à pourvoir.

Comment se déroulent les élections ?

Au premier tour, l'électeur choisit une des listes. Il ne peut pas la modifier, c'est-à-dire ajouter ou rayer des noms, ou modifier l'ordre de présentation, sinon le bulletin sera considéré comme nul. Pour l'emporter dès le premier tour, une liste doit obtenir la majorité absolue des voix. Si aucune liste n'obtient la majorité absolue des voix, on procède à un second tour.

Accèdent au second tour :

- Les listes qui ont remporté au moins 10% des suffrages ;
- Les candidats dont la liste a remporté au moins 5% des suffrages et qui demandent à figurer sur une autre liste. On parle de « ralliement » au second tour.

Durant le second tour de l'élection, les mêmes règles qu'au premier tour s'appliquent. A l'issue de l'élection :

- La moitié des sièges au Conseil municipal est attribuée à la liste arrivée en tête ;
- Le reste des sièges est attribué aux listes qui ont obtenu plus de 5% des voix – y compris la liste gagnante – proportionnellement au nombre de voix obtenues. Cela permet de donner à la liste gagnante une majorité au Conseil municipal.

Les sièges sont attribués aux candidats dans l'ordre de présentation sur chaque liste. Par exemple, pour une liste qui obtient trois sièges, ce sont les trois premières personnes figurant sur la liste qui deviennent conseillers municipaux.

L'ÉLECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Jusqu'à présent, les conseillers communautaires représentant la commune à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon étaient élus par le Conseil municipal. Pour la première fois, **les citoyens de notre commune voteront au suffrage universel direct pour leurs conseillers communautaires**, en même temps que pour leurs conseillers municipaux.

Combien de conseillers communautaires seront élus ?

La commune de SAÔNE dispose de 2 sièges à la Communauté d'agglomération. Le nombre de candidats aux fonctions de conseiller communautaire est égal au nombre de postes à pourvoir, augmenté d'un candidat (soit 2 + 1). Cette personne a vocation à remplacer le(s) titulaire(s) en cas de vacance définitive (démission, décès).

Un exemple pour Comprendre

Quel est le mode de scrutin applicable à l'élection des conseillers communautaires ?

Les sièges de conseillers communautaires sont répartis entre les listes selon les modalités du scrutin municipal des communes, c'est-à-dire au scrutin de liste à la représentation proportionnelle majoritaire.

Comment sont désignés les conseillers communautaires dans le bulletin de vote ?

Le nouveau bulletin de vote comportera deux listes

- à gauche, la liste d'une équipe candidate aux élections municipales,
- à droite, la liste des candidats de cette équipe municipale à l'élection communautaire.

Chaque équipe de candidats doit donc proposer un bulletin de vote unique, sur lequel figurent deux listes de noms. Ces listes sont composées alternativement de personnes de chaque sexe.

UN BULLETIN DE VOTE TYPE

Liste des candidats au mandat de conseiller municipal

Monsieur 1
Madame 2
Monsieur 3
Madame 4
Monsieur 5
Madame 6
Monsieur 7
Madame 8
Monsieur 9
Madame 10
Monsieur 11
Madame 12
Monsieur 13
Madame 14
Monsieur 15

Liste des candidats au mandat de conseiller communautaire

Monsieur 1
Madame 4
Monsieur 7*

*Monsieur 7 est remplaçant, il ne représentera la commune à la Communauté d'Agglomération qu'en cas de vacance définitive (démission, décès).

Les candidats au conseil communautaire doivent être choisis parmi les trois premiers cinquièmes des candidats au Conseil municipal. L'électeur devra choisir **un seul bulletin de vote et votera en même temps pour une équipe municipale et communautaire**, sans pouvoir apporter des modifications.

La déclaration de candidature déposée pour l'élection municipale doit également indiquer la liste des candidats à l'élection des conseillers communautaires.

Résultat fictif

D'une élection au scrutin majoritaire de liste pour une commune de 3450 habitants avec 3 listes (A, B, C) en présence.

Il y a 23 sièges à pourvoir au Conseil municipal. L'élection se déroule en un seul tour.

Cette commune comporte 1950 électeurs inscrits.

Au premier tour, on décompte **1590 suffrages exprimés soit** : Liste A : 800 voix / Liste B : 720 voix / Liste C : 70 voix

La liste C n'ayant pas obtenu 5% des suffrages exprimés, elle n'est pas admise à la répartition des sièges. La moitié des sièges arrondie à l'entier supérieur est attribuée à la liste A, soit 12 sièges.

Or, 23 sont à pourvoir au Conseil municipal. Les 11 sièges restants doivent être répartis selon la règle de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Pour calculer le nombre de sièges obtenus par chaque liste, il faut d'abord connaître le quotient électoral, c'est-à-dire le rapport entre le nombre de suffrages exprimés et le nombre de sièges à pourvoir.

Compte tenu de la condition prévue par la loi (sont admises à la répartition des sièges, les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés), c'est le quotient électoral utile qui servira de base.

Le quotient électoral utile sera calculé sur la base des suffrages exprimés (1590) moins les suffrages des listes obtenant moins de 5% (70), soit $1590 - 70 = 1520$ suffrages. Ainsi, dans notre exemple :

Quotient électoral utile : $1520 / 11 = 138.18$

Liste A : $800 \text{ voix} / 138.18 = 5$ sièges

Liste B : $720 \text{ voix} / 138.18 = 5$ sièges

Pour connaître la plus forte moyenne

1) Ajouter fictivement à chaque liste, un siège à ceux qui lui ont été attribués avec le quotient électoral utile.

2) Diviser le nombre de voix recueilli par le nombre ainsi obtenu. Cette opération donne une moyenne, la liste qui a la plus forte moyenne obtient le premier siège non pourvu.

La procédure est reprise jusqu'à épuisement des sièges restant à pourvoir. Le dernier siège est attribué à la plus forte moyenne.

Liste A : $800 / 5 + 1 = 133.33$

Liste B : $720 / 5 + 1 = 120$

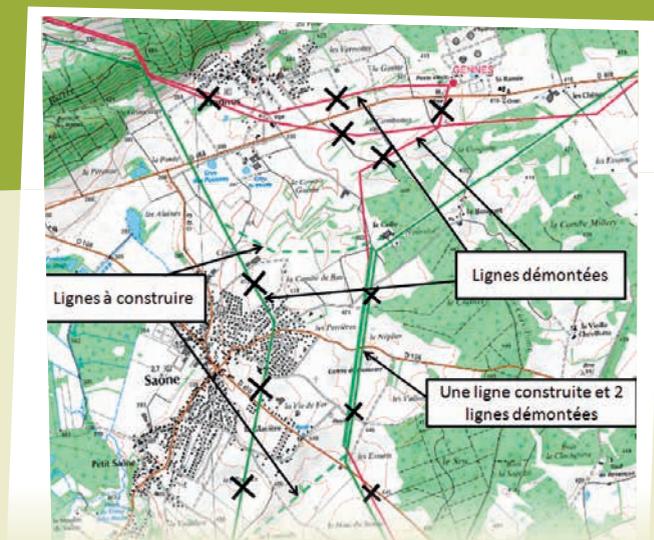
Le dernier siège est donc attribué à la liste A.

RESULTATS : La liste A obtient 18 sièges (12+5+1) et 5 sièges reviennent à la liste B.

projet électrique RTE

Un nouveau poste et des pylônes en moins

Projet de poste RTE à Saône (site de la Caille) : la concertation se poursuit avec l'aménageur... Des avancées concrètes pour améliorer l'insertion du projet.



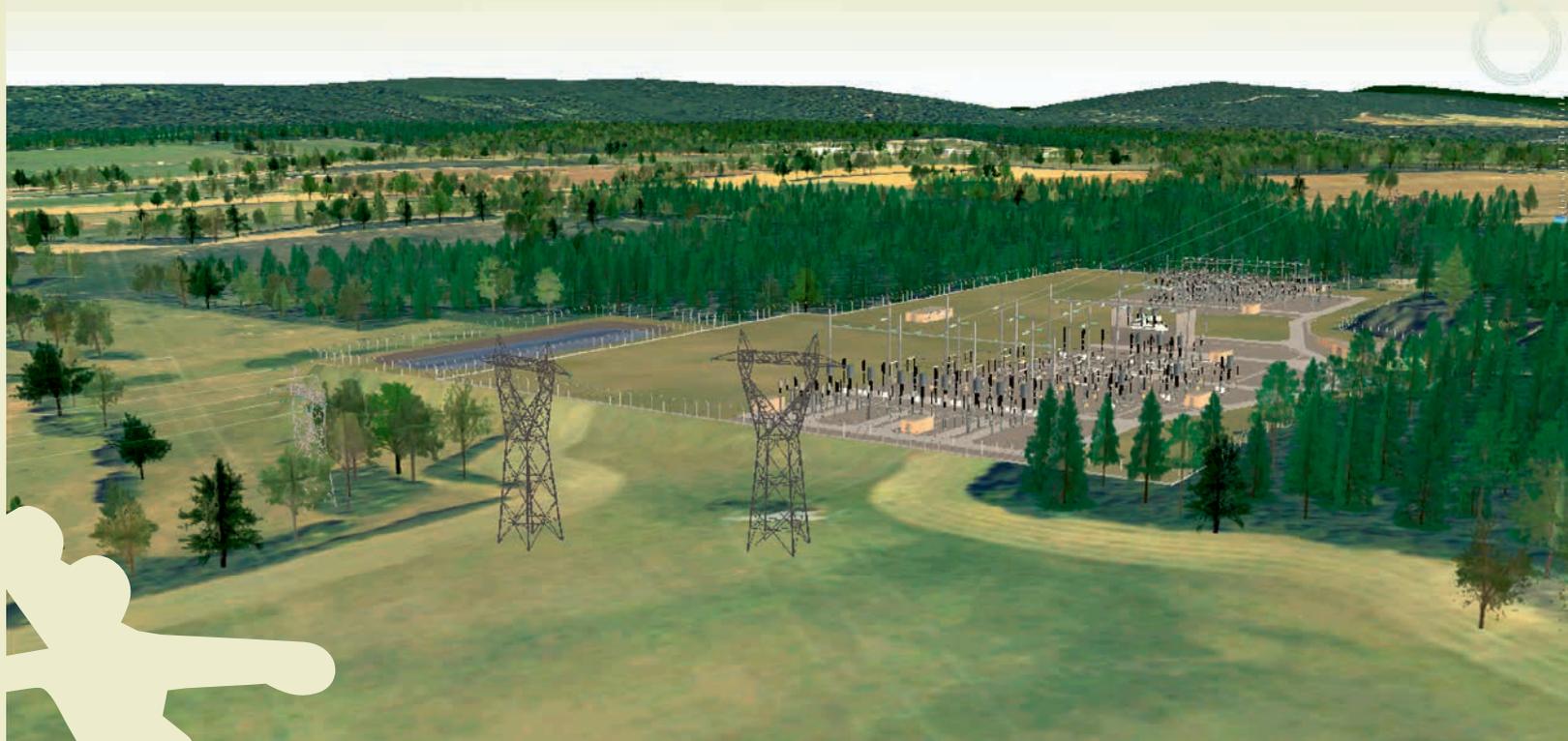
RTE, filiale d'EDF en charge du réseau haute tension, poursuit l'étude de son projet dans le but de mieux alimenter le Grand Besançon. Le nouveau poste 225 000 volts destiné à soulager le poste existant à Palente, apportera une seconde source d'alimentation au Grand Besançon, et ainsi permettra de faire face à l'évolution future de la consommation électrique.

Le nouveau poste sera implanté sur le site de l'ancienne porcherie au lieu-dit la Caille. RTE a fait réaliser des simulations en 3D du nouvel équipement (voir ci-dessous). La municipalité a demandé et obtenu plusieurs aménagements : une partie des installations sera implantée dans une zone forestière (propriété communale) de faible valeur sylvicole ; cela permettra d'en minimiser la vue depuis les habitations de Saône et de Gennes. A l'intérieur du site, la municipalité a demandé et obtenu que les secteurs non équipés soient en totalité engazonnés. De plus un aménagement paysager (plantation de haies) sera réalisé à l'ouest du site.

En ce qui concerne les lignes, outre la ligne qui traverse aujourd'hui notre commune et qui sera démontée, toutes les lignes à 63000 volts à réaliser seront mises en souterrain (soit 8 km de lignes en moins sur le plateau). Pour les lignes 225 000 volts, le bilan entre ce qui est démonté et reconstruit est équilibré, mais le regroupement de 2 lignes sur des pylônes communs diminuera le nombre de pylônes dans le paysage (voir schéma ci-dessus).

Enfin, RTE prévoit un plan d'accompagnement du projet financé à hauteur de 8% du coût des lignes aériennes et qui permettra de soutenir des actions de développement durable ou d'effacement des réseaux électriques BT dans notre commune ; ce dispositif pourra donc contribuer à faire disparaître les fils électriques dans nos rues ou à accompagner le développement économique (ZAC de la Gilleroye).

L'enquête publique pour ce projet devrait se tenir en 2014, les travaux sont planifiés pour 2015-2016.





11 novembre, hommage à tous les morts pour la France

« L'idée du passé ne prend un sens et ne constitue une valeur que pour l'homme qui se trouve en soi-même une passion de l'avenir. L'histoire donne à l'avenir les moyens d'être pensé ».

C'EST LA RÉFLEXION QUE FORMULA PAUL VALÉRY AUX LENDEMAINS DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE.

95 années nous séparent de ce 11 novembre 1918, 11 heures, où, dans toute la France, les cloches sonnent à la volée l'armistice de celle qui fut pour les Français « la Grande Guerre ». Au front, les clairons bondissent sur les parapets et sonnent le « Cessez-le-Feu », « Levez-vous », « Au Drapeau ». La « Marseillaise » jaillit à pleins poumons des tranchées. Même soulagement en face, dans le camp allemand. Les survivants ont perdu la foi dans les valeurs morales et spirituelles qui ont fait la grandeur et l'unité de l'Europe. Mais ils veulent croire que cette guerre qui s'achève restera la dernière de l'Histoire, la « der des der »...

Nos pensées vont vers les combattants de cette guerre sans merci, vers les victimes civiles et militaires. Patriotes loyaux, ils ont hautement servi la République.

Georges Clemenceau avait cette superbe phrase lorsqu'on l'interpellait sur les morts de la grande guerre : « En définitive, les victimes des guerres sont mortes pour rien. Seulement, elles sont mortes pour nous ».

Ces journées du souvenir sont en effet importantes, à plus forte raison dans une société sans doute trop confortable qui ne veut plus s'embarrasser avec son passé et qui a tendance à oublier quels sacrifices ont été nécessaires pour que la paix s'installe durablement en nos contrées, pour que tous nous puissions jouir de ce bien précieux qu'est la liberté.

La guerre de 14 -18 résonne d'une intensité particulière parmi nos commémorations,

car elle a en effet marqué un épouvantable tournant dans ce que l'homme a pu imaginer et concevoir pour s'autodétruire. Jamais jusqu'alors on n'avait vu à ce point la technologie, l'industrie, la science se mettre au service de l'extermination des hommes.

L'acier, le feu, les gaz mortels, la mitraille, un peu comme si tous les éléments de la terre furent convoqués pour anéantir la chair. Jamais le monde n'avait encore vu de telles atrocités, une telle quantité de tués, de blessés, de mutilés, de « gueules cassées ».

Depuis 2011, le 11 novembre a ouvert une nouvelle ère dans la mémoire collective. Sans abandonner l'héritage historique de la Première Guerre mondiale, il est apparu nécessaire d'honorer au cours d'une même cérémonie, les militaires qui ont donné leur vie au service de la France, pour la défense de son territoire ou lors d'opérations extérieures au cours des 50 dernières années.

Aujourd'hui, nos troupes sont engagées en Afrique, au Proche-Orient, en Afghanistan et des soldats continuent à tomber sous le drapeau Français pour que notre drapeau, lui, jamais ne tombe.

Ces soldats sont les enfants d'une même France, d'une même République à laquelle ils ont fait le don ultime, ce don sur lequel personne ne peut jamais revenir, celui de leur vie. Le courage, l'honneur et l'engagement de nos soldats doivent faire notre fierté et nous sommes heureux de leur rendre hommage.

A Saône, par un temps clément, la population s'est réunie en grand nombre devant le monument aux morts pour cette commémoration du 11 novembre 2013 et s'est inclinée avec émotion devant les noms de ceux qui sont tombés au champ d'honneur.

Après l'office religieux, jeunes (notamment les enfants des écoles qui ont lu le message du Ministre délégué en charge des anciens combattants et le message de l'Union française des associations de combattants et des victimes de guerre), moins jeunes, élus municipaux, gendarmes, militaires, pompiers, anciens combattants, porte-drapeaux, musiciens de la batterie-fanfare, étaient présents pour célébrer avec beaucoup de solennité ce jour du souvenir. Cette cérémonie était placée sous l'autorité du Lt-Cnl Butez, commandant en second du Groupement de soutien de la Base de Défense de Besançon.

Outre les traditionnels discours et les sonneries officielles, la lecture de la liste des « Morts pour la France » par les présidents des associations des anciens combattants a précédé le dépôt de gerbe et le moment de recueillement.

La cérémonie s'est terminée par la Marseillaise interprétée avec ferveur par la batterie-fanfare.

Une grande partie du public s'est retrouvée salle Guinemand à l'invitation de la Municipalité.

Saône à bonne école

ÉCOLE MATERNELLE

128 enfants sont inscrits à l'école maternelle de 3 ans et plus. Une nouvelle enseignante a rejoint l'équipe : Madame Liên Roy.

Répartition des élèves :

Christelle Gonin : 25 élèves (moyens et grands)
Carole Tempesta : 26 élèves (moyens et petits)
Marie-José Nicollet : 26 élèves (moyens et petits)
Liên Roy : 26 élèves (petits)
Christel Cuinet (directrice) : 26 élèves (grands)
Deux AVS sont également présentes sur le site.

Ludivine Guillaume est ATSEM depuis la rentrée (en remplacement d'Hélène El Halabi qui a demandé sa mutation) et fait partie de l'équipe éducative avec Farida Tarikket et Alexandra Vannier.

BUDGET scolaire :

Fonctionnement école élémentaire

La commune apporte une somme de 29 euros par enfant d'élémentaire pour des fournitures scolaires.

41 euros par élève d'élémentaire sont versés pour les sorties pédagogiques. Les cycles piscine pour les enfants d'élémentaires (CP et CE1) sont entièrement financés par la commune (transport et entrées).

Fonctionnement école maternelle

27 euros par enfant de maternelle sont versés pour des fournitures scolaires. Une somme globale de 2000 euros est attribuée pour les voyages scolaires et Noël.

Investissement école élémentaire

1500 euros versés à l'association scolaire sont destinés à de l'investissement pour l'école élémentaire : renouvellement de matériel de sport par exemple...

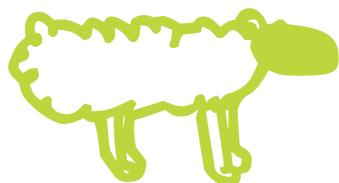
La quasi-totalité du mobilier de l'école élémentaire a été renouvelée au fur et à mesure des années. Du mobilier complémentaire pour les salles d'activités informatique et arts plastiques est en cours d'acquisition.

A terme, l'école sera également équipée de vidéo-projecteurs dans chaque classe, ce qui permettra aux enseignants de travailler de manière informatique à l'aide de tableaux numériques interactifs.

Investissement école maternelle

1000 euros sont attribués pour des investissements au choix des enseignantes : matériel de motricité par exemple.

L'école maternelle a été progressivement équipée au cours des années : Ordiclasse, meuble audiovisuel, lecteur de CD/DVD, table et vidéo-projecteur, ordinateur permettant de gérer informatiquement la bibliothèque, caméra numérique, meubles pour la salle de motricité...



Rythmes scolaires :

A la rentrée de septembre 2014, les nouveaux rythmes scolaires seront mis en place :

Ecole élémentaire :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis :
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 45 à 15 h 30

Les mercredis : de 8 h 30 à 11 h 30

Ecole maternelle :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis :
de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 15 h 30

Les mercredis matin : de 8 h 30 à 11 h 30.

A ces horaires, des heures, dites Activités Pédagogiques Complémentaires, à raison de 36 heures annuelles, seront mises en place et entreront dans le rythme scolaire. Ces horaires, soumis à l'approbation des conseils d'école, ont été approuvés à la majorité. Ils doivent être validés par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale pour pouvoir s'appliquer à la rentrée 2014/2015.

COLLÈGE "ENTRE DEUX VELLES"

762 élèves à la rentrée de septembre 2013 dont
712 demi-pensionnaires, soit 93 % des élèves.

191 élèves résidant à Saône

91% de réussite au brevet des collèves





Stationnement :

Depuis la rentrée de septembre, les 230 enfants de l'école élémentaire sont accueillis dans le nouveau groupe scolaire, rue de la Mairie.

Les deux entrées piétonnes, Grande Rue et rue de la Mairie, sont opérationnelles depuis la rentrée des vacances de la Toussaint, permettant une plus grande fluidité des entrées et sorties.

Nous rappelons à toutes les familles concernées que des parkings sont possibles :

- place Jean Moulin,
- rue des Loupiots le long de l'église et les enfants peuvent ensuite utiliser le traie le long de l'église puis le passage piétons sécurisé par un agent communal,
- place Maurice Maire devant la pharmacie,
- parking salle Guinemand,
- 13 places publiques dont une place « personne à mobilité réduite » ont été créées à l'arrière de la Mairie.

ECOLE ELEMENTAIRE

Les enfants et les enseignants disposent désormais de 10 salles de classe identiques, vastes et claires, de trois grandes salles d'activités (sportives, informatique et arts plastiques), d'un grand préau couvert et d'une grande cour de récréation.

Ce bâtiment basse consommation équipé de planchers chauffants, lumières se régulant selon les besoins, se pilote automatiquement pour la fermeture des volets et l'extinction des lumières.

Répartition des élèves :

A la rentrée de septembre 2013, et suite à la carte scolaire, nous avons perdu une classe à l'école élémentaire. Au comptage effectué par Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale le jour de la rentrée, 219 enfants étaient présents : la 9^e classe a été réouverte.

Deux nouvelles enseignantes ont rejoint l'équipe : Mme De Conto (en remplacement de Mme Morel) et Mme Franzi suite à la réouverture d'une classe. Nous accueillons également Madame Monique Prieur Léger, psychologue scolaire du secteur.

L'effectif en élémentaire est de 219 enfants + 12 enfants en classe CLIS, répartis ainsi :

CP : Isabelle Crance

CP : Christian Nevers

CE1 : Katherine de Conto (le vendredi : Christine Boisson)

CE 1 : Mylène Juif

CE 2 : Charline Franzi

CE2/CM1 : Delphine Prost

CM1 : Dominique Winkelmuller

CM2 : François Thibault

CM2 : Géraldine Lab

CLIS : Jean-Baptiste Normand

RASED : Céline Bourgeois

Directeur : Michel Guyon

Luce Martin et Christina Vieille sont AVS (aide à la vie scolaire)



Restauration scolaire

Depuis la rentrée scolaire de septembre, le nouveau restaurant scolaire est opérationnel. Nous y recevons chaque jour environ 130 enfants.

Les enfants de maternelle sont accueillis dans une salle qui leur est réservée, vaste et bien insonorisée. Ils y déjeunent sur des tables rondes de 6 enfants. En moyenne, ils sont une trentaine chaque jour.

Ils viennent de l'école maternelle sous la conduite des animateurs, soit à pied pour les plus grands, soit en minibus pour les plus petits, ou en cas de mauvais temps. Ils ont une bonne heure pour déjeuner et sont ensuite reconduits à l'école maternelle, puis sont confiés aux enseignantes à 13 h 20.

Les enfants d'élémentaire se répartissent en deux services de 3/4 h environ par groupe de 50. Ceux qui ne sont pas en train de déjeuner ont des activités, soit extérieures si la météo le permet, soit dans les salles de l'Outo. Toute l'équipe d'animation est sollicitée pour cette plage horaire de 11 h 30 à 13 h 20. Après le départ des enfants, les animateurs s'occupent de la vaisselle, du rangement et de l'entretien des locaux.

L'équipe d'animation apprécie ces nouveaux locaux et a noté une réelle différence d'insonorisation par rapport à l'ancienne salle de restaurant, qui rend ce temps de déjeuner moins fatigant et plus agréable pour tous. Les locaux sont également plus vastes et lumineux que l'ancienne salle de restaurant.



Les seniors en vacances

Qu'il fait Doubs en Bretagne aussi !



CCAS + ANCV = 56 heureux !

Chaque année, le CCAS de Saône organise un séjour « seniors en vacances » en partenariat avec l'ANCV. Cette année, ce séjour a eu lieu à St Pierre de Quiberon du 5 au 12 octobre 2013.

Ces séjours sont accessibles aux personnes de plus de 60 ans, retraitées ou sans emploi. Les personnes non imposables bénéficient d'une aide de l'ANCV, représentant la moitié du coût du séjour. Ces personnes non imposables et résidant à Saône, ont également droit à une aide du CCAS, représentant la moitié du coût du transport. En 2013, 56 personnes ont participé à ce séjour.

Ce voyage à l'autre bout de la France fut aussi un grand écart dans le temps. En effet, quelques dizaines de siècles séparent les mystérieux et fascinants alignements de menhirs de Carnac et la technologie futuriste d'un bateau à énergie solaire vu à la Cité de la voile de Lorient.

Ce séjour fut aussi la découverte des traditions bretonnes : la pêche artisanale (à Etel), les conserveries de sardines, l'ostréiculture, le folklore, les saveurs et douceurs du palais, le tout dans un cadre magnifique sur le bord de l'océan où l'accueil dans le centre le « Grand Larg' » a été des plus chaleureux.

C'est ce qu'ont pu apprécier les seniors en vacances grâce au CCAS de Saône qui a organisé ce voyage à St Pierre de Quiberon en partenariat avec l'ANCV. Grand merci à tous et aux participants qui grâce à leur bonne humeur et leur enthousiasme ont contribué à la réussite de ce quatrième séjour.



Les accueils De loisirs

Papa travaille, maman aussi. Moi je m'amuse !



Les mercredis loisirs

20 à 25 enfants sont présents chaque mercredi. Les enfants sont accueillis à partir de 7 h 30 jusqu'à 18 h 30 à l'Outo. Le programme mensuel est affiché sur les sites scolaires et à l'Outo, il figure également sur le site Internet de la commune.

Les activités sont variées :

- sorties théâtre,
- sorties en forêt, dans le Marais,
- jardinage,
- rencontre avec les résidents de la Maison de Retraite,
- activités nature avec les Chasseurs (plantation d'arbres, découverte de la faune et de la flore),
- activités manuelles,
- atelier pâtisserie...

Par ailleurs, les enfants travaillent régulièrement sur l'alphabet à partir de différentes techniques : TAG, pâte à papier, pâte à sel... Ils participent également aux animations organisées à la Médiathèque chaque mois.

Vacances de toussaint

L'accueil de loisirs était ouvert du 21 au 25 octobre. Chaque jour de cette semaine, ce sont entre 15 et 18 enfants qui ont été ainsi accueillis.



Le thème proposé pour cette semaine était « Au fil des araignées ».

Une sortie à Montbéliard, au pavillon des sciences, a permis de découvrir une exposition sur ce sujet.

De nombreux travaux manuels ont été réalisés et décorent les salles d'activités du centre.

Les enfants ont également profité d'une semaine ensoleillée pour sortir en forêt, rencontrer chasseurs et cueilleurs de champignons, ramasser des feuilles pour des activités futures...

CCAS, c'est quoi ?

Centre Communal d'Action Sociale de Saône

LE CCAS MET EN ŒUVRE UNE ACTION SOCIALE GÉNÉRALE ET DES ACTIONS SPÉCIFIQUES. IL TRAVAILLE EN LIEN ÉTROIT AVEC L'ASSISTANTE SOCIALE. IL EST EN RAPPORT ÉGALEMENT AVEC DES ASSOCIATIONS DE RÉINSERTION ET D'AIDE, TELLES QU'INTERMÈD, L'ADMR, LE SECOURS CATHOLIQUE...

LE CCAS REÇOIT SUR RENDEZ-VOUS
au secrétariat de mairie (03 81 55 71 31),
LES PERSONNES QUI LE SOUHAITENT AFIN DE LES AIDER À RÉGLER
DIFFÉRENTS PROBLÈMES D'ORDRE FINANCIER OU NON.



DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE



BURVAND Mariane	57 D rue Louis Pergaud	Muret 20 cm + grillage 50 cm
VUILLEMIN Stéphane	4 rue des Tilleuls	Création d'une piscine et clôture
BECKER Luc	33 rue des Frères Maire	Aménagement d'un balcon pour agrandir une terrasse
CORNEILLE Bertrand	26 rue des Tilleuls	Création d'un abri de jardin
MARECHAL Cyril	5 rue Louis Pergaud	Création d'une piscine maçonnée avec accès, pourtour et système de filtration
BEUVE Daniel	6 rue Paul Dukas	Ravalement de façades
MARADAN Marie-France	3 rue Vincent d'Indy	Ravalement de façades
MARCHE Michel	1 ter route de Gennes	Prolongement de la toiture de l'abri de jardin existant (appentis)
MEDINA Vincent	9 rue du Colombier	Changement huisseries/fenêtres/portes existantes + volets roulants extérieurs
LESIEUR Sébastien	7 bis rue de la Cassotte	Modification ouverture par baie coulissante
FOURNIER Geneviève	8 rue du Hameau	Remplacement clôtures existantes par murets, piliers et grillage rigide
REGAZZONI Philippe	24 rue des Tilleuls	Pergola - Prolongement de la toiture sur la terrasse existante
LURATI Marc	12 rue des Ecots	Piliers et clôtures (muret + grillage) en remplacement d'existant
PAGNOT André	53 rue Louis Pergaud	Pose de 2 fenêtres de toit pour aménagement de combles
BONJOUR Jean-Pierre	10 rue du Clousey	Ravalement de façades
PEYRARD Pierre	5 rue Vincent d'Indy	Modification des ouvertures existantes et isolation extérieure de 2 façades
DROLO Patrick	3 rue Georges Bizet	Abri de jardin
BUGNET Thomas	6 rue du Moulin	Réfection de toiture et pose de panneaux photovoltaïques
CLIMENT Émilie	10 rue de la Corvée	Ravalement de façade enduit et peinture
SCI Le Cheneau Blond	5 rue du Cheneau Blond	Réfection de toiture
BARRALON Claude	22 avenue de la Gare	Installation panneaux photogénérateurs sur toiture (17 m ²)
NICOLAS Pascal	21 rue des Perrières	Couverture d'un garage existant avec appentis
LEMERCIER Pierre	1 rue des Castors	Extension semi-enterrée (remise) non close avec accès non fermé, toit terrasse exploitable RDC – Emprise au sol : 16,5 m ²
HAMADE Fouad	1 rue des Bleuets 25660 Saône	Création de deux lucarnes hollandaises dont une avec porte d'accès sur un balcon créé en encorbellement
FIGON Roger	19B avenue de la Gare	Réfection de la toiture (tuiles) et remplacement de 5 fenêtres de toit existantes
ROGNON Michel	2 rue du Chat Perché	Création d'un mur de soutènement et d'une clôture grillagée
JEGO Patrick	3 rue Charles Bonnefoy	Réfection de la toiture (tuiles)
DELCEY Philippe	5 rue des Tilleuls	Panneaux solaires sur toiture pour chauffe-eau
NICOLAS Pascal	21 rue des Perrières	Création d'une toiture sur garage à toit plat et appentis

BOITET Pierre-Mary	33 rue Louis Pergaud	Abri de jardin - Petit chalet bois
PERRIN Olivier Nathalie	2 rue des Arondes	Piscine
VANCAUWENBERGER Céline et GALMICHE Christophe	4 rue de la Paix	Pose de 4 fenêtres de toit, remplacement de la porte de garage, pose d'une clôture rigide et d'un portail 2 vantaux en limite du domaine public et dans l'alignement des clôtures contigües.
GOY Hervé	3 rue des Hurlevents	Carport pour deux voitures
LOEUILLET Isabelle	6 Grande Rue	Suppression de 5 cheminées et réfection de la toiture
MAGOT Florian	25 rue des Hurlevents	Réalisation d'une clôture en parpaing d'une hauteur maximale de 1,20 m
JONAS Jérôme	18 rue du Colombier	Réalisation d'une piscine enterrée
SIMONIN Fabrice	14B rue du Cheneau Blond	Réalisation d'une piscine enterrée
VALLET Michel	9 ter rue Charles Bonnefoy	Pose d'une fenêtre de toit
MOUCHOTTE Bernard	4 Allée du Clousey	Création d'une véranda
BEUZER Odile	2 rue Vincent d'Indy	Changement d'un portail et d'un portillon
PROUDHON Philippe	6 rue de la Messarde	Panneaux solaires sur toiture
MILAN Christophe	49 rue Louis Pergaud	Panneaux solaires sur toiture
COURGEY Gérard	5 rue de la Poste	Réfection de toiture, y compris zinguerie
GROSPERRIN Guy	16 rue du Colombier	Pose de deux fenêtres de toit
BEUZER Odile	2 rue Vincent d'Indy	Création d'un auvent monopan (carport) et d'un nouvel accès vers et sur le domaine public (dépose muret / clôture)

Déclarations de Travaux

MARTIN Michel	9 rue de la Fontaine	Modificatif du PC n°1 - Création de fenêtre en façade suite à la réhabilitation du grenier au-dessus du garage + création d'un garage pour deux véhicules
BOURQUIN Stéphane	3b rue de la Glacière	Modificatif du PC n°1 - Mur végétalisé, escalier d'accès et terrasse (surface modifiée)
SCI les 3 Chênes - CLIMENT Jean-Pierre	17 rue de l'Industrie	Extension commerciale pour une surface de stockage complémentaire, non chauffée et non accessible au public
BOITET Pierre-Mary	33 rue Louis Pergaud	Extension de l'habitation 26,90 m ² surface plancher
SCA Terre Comtoise - SEGUIN Alain	5 rue de l'Industrie	Modification des entrées personnel, administratif et magasin. Extension structure métallique du bâtiment existant
SCI SLE - CAMPOUNOVO Jérôme et Nicolas	Rue de la Fontaine	Réhabilitation d'une habitation (logement existant) et création d'un logement supplémentaire dans la grange
Conseil Général du Doubs	5 rue du Collège	Installation d'un bâtiment modulaire servant de restaurant dédié aux commensaux 70 m ²
EG-Tech - EBLE Gilbert	Lieudit «Entre deux Velles» rue de la Mairie	Maison individuelle

RECETTES DE CUISINE

Rillettes aux deux saumons

Préparation : 25 mn - Cuisson : 32 mn

Ingrédients (pour 8 personnes) :

Pour le court-bouillon : 3 l d'eau, 20 cl de vin blanc, 2 carottes, 1 oignon, 1 bouquet garni, sel, poivre.

Pour la terrine : 400 g de saumon frais, 300 g de saumon fumé, 100 g d'œufs de saumon, 200 g de beurre, 2 jaunes d'œufs, 1 c à s d'huile.

Préparation :

Préparer le court-bouillon avec les ingrédients indiqués et laisser cuire 20 mn. Y plonger le saumon et laisser cuire 12 mn. Laisser refroidir dans le court-bouillon, l'égoutter, puis retirer la peau et les arêtes. Emietter la chair avec une fourchette. Passer le saumon fumé au mixer, ajouter le beurre ramolli en pommade, les œufs de saumon puis les jaunes d'œufs et l'huile. Incorporer cette préparation au saumon cuit et mettre le tout dans une terrine.

Servir sur des toasts ou en entrée avec du citron ou de la ciboulette.

Filet mignon au roquefort et au porto

Préparation : 15 mn

Cuisson : 60 mn

Ingrédients (pour 4 personnes) :

2 filets mignons de porc (200 g par personne), 2 échalotes, 30 g de beurre, 200 g de champignons, 1 verre de porto, 150 g de roquefort, 3 c à c de cognac, 1 pot de crème fraîche, sel, poivre.

Préparation :

Couper les filets mignons en deux ou prévoir 4 petits filets mignons. Avec un petit couteau pointe, pratiquer une ouverture dans le filet mignon au centre en remontant vers la pointe, afin de faire une poche. Travailler le roquefort avec le cognac, bien poivrer. Remplir les filets mignons avec cette préparation et recoudre l'ouverture afin que le fromage ne s'échappe pas au cours de la cuisson. Faire fondre le beurre dans une cocotte et ajouter les échalotes finement hachées. Bien mélanger. Faire revenir les filets mignons sur tous les côtés et quand ils sont bien saisis, ajouter le porto. Saler, poivrer. Laisser mijoter à feu doux environ 45 mn.

Ajouter ensuite les champignons coupés en lamelles. Avant de servir, ajouter la crème fraîche et donner un petit bouillon. Servir immédiatement accompagné de pommes rissolées.

Mascarpone glacé

Préparation : 15 mn

Sans cuisson

Ingrédients (pour 6 personnes) :

250 g de mascarpone, 3 œufs très frais, 4 c à s de sucre + 1 c à s pour les noix, 1 c à c d'extrait de vanille, 2 c à s de rhum, 150 g de cerneaux de noix.

Préparation :

Fouetter les jaunes d'œufs avec le sucre jusqu'à ce que le mélange blanchisse. Fouetter à part le mascarpone et l'ajouter au mélange œufs-sucre, ainsi que la vanille et le rhum. Batta les blancs d'œufs en neige très ferme, ajouter délicatement au reste. Hacher les noix assez grossièrement au robot. Les faire griller à sec dans une poêle anti-adhésive en surveillant de près (ça brûle très vite !) puis ajouter la cuillère de sucre en remuant jusqu'à caramélisation (très rapide). Etaler tout de suite sur une plaque ou un plat froid afin de stopper la cuisson. Laisser refroidir quelques minutes, puis ajouter à la préparation, après avoir séparé les noix caramélisées à la fourchette. Verser dans un moule à cake et mettre une douzaine d'heures au congélateur.

vide Grenier 2013

Malgré une météo très maussade mais douce, le vide-grenier s'est déroulé dans une ambiance sympathique et conviviale, dimanche 29 septembre 2013, sur le parking de l'Espace du Marais.

A part quelques exposants qui avaient renoncé à venir déballer, tous étaient très contents de leur journée passée au grand air, puisque l'après-midi le ciel était beaucoup plus clément. Les affaires ont été bonnes pour tous, que ce soit côté vendeurs ou acheteurs.

La buvette, tenue par l'Amicale Bouliste Saônoise, a satisfait exposants et visiteurs qui se sont pressés pour consommer frites, saucisses et boissons.

**RenD ez-vous
Dimanche 28 septembre 2014
pour la prochaine édition.**

L'appel De la neige

déneigeMent moDe D'emploi

Tous les ans, de novembre à fin mars, les services municipaux se mobilisent pour pouvoir faire face aux chutes de neige et aux mauvaises conditions météorologiques. Dès les premiers flocons, un plan d'action précis est mis en œuvre. La priorité est donnée au déneigement des voies communales, des bâtiments communaux (crèche, écoles...) et des trottoirs. Le Conseil général déneige pour sa part les RD 104, 410 et 246. La commune déneige au total 22 km de voiries communales.

Lors du déneigement, des « bourrelets » de neige se forment mécaniquement, à l'entrée des voies et des propriétés. Ce phénomène est inévitable et il appartient aux riverains de faire le nécessaire pour y remédier. Le déneigement est impossible en cas d'obstacles : haies ou arbres non taillés ou non élagués, voitures mal garées, etc.

Le sel agit sur certains écosystèmes en les dégradant, il est donc important, pour des raisons environnementales, de n'utiliser que le strict nécessaire. Vous pouvez acheter du sel de déneigement en grandes surfaces et dans les magasins

spécialisés. Avant de l'utiliser, il faut savoir que ce produit est efficace par des températures allant jusqu'à -5° (dans l'air). Au-delà l'effet (gel) se produit.

quelques conseils :

- Prévoyez l'achat des équipements nécessaires pour votre voiture (pneus neige, chaînes) pour ne pas vous trouver en difficulté.
- Respectez les zones de parking et évitez tout stationnement gênant aux abords des routes et des rues.
- Prenez garde de ne pas gêner le déneigement en cours.



à noter sur votre agenda

Janvier

Mercredi

8 CINÉMA Espace du Marais

Samedi

11 REPAS DES ANCIENS Espace du Marais

Lundi

13 VŒUX DU MAIRE Espace du Marais

Samedi

18 DON DU SANG Espace du Marais

Février

Samedi

1 REPAS DANSANT Espace du Marais

Mercredi

5 CINÉMA Espace du Marais

Samedi et dimanche

8 et 9 SAVEURS ET PASSIONS Espace du Marais

Samedi

15 SOUPER DANSANT Espace du Marais

Mars

Mercredi

5 CINÉMA Espace du Marais

Samedi

22 BOURSE AUX VÊTEMENTS Esp. du Marais

Lundi

17 DON DU SANG Espace du Marais

Samedi

29 TOURNOI DE JUDO Complexe sportif

Avril

Mercredi

2 CINÉMA Espace du Marais

Dimanche

27 DIAGONALE DU DOUBS Espace du Marais

Mai

Samedi

3 LOTO Espace du Marais

Lundi

19 DON DU SANG Espace du Marais

Mercredi

28 CINÉMA Espace du Marais

Samedi

31 THÉÂTRE Salle Guinemand

Juin

Samedi

7 THÉÂTRE Salle Guinemand

Samedi

14 SAÛNORITÉS Espace du Marais

Dimanche

22 CONCOURS G.R.S. Complexe sportif

Mercredi

25 CINÉMA Espace du Marais

Saône, votre commune > bulletin d'informations communales

Mairie : 26 rue de la Mairie - 25660 Saône - Tél. 03 81 55 71 31 - Fax 03 81 55 89 58 - www.saone.fr.st - Mail : mairie.saone@wanadoo.fr
Secrétariat : du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 45 et de 14 h à 16 h 45 ; le samedi de 9 h à 11 h 45.



Directeur de la publication : Alain Viennet. Responsable de la communication : Nicole Filsjean.

Ont participé à la rédaction de ce numéro :

N. André, C. Détouillon, P.-Di Benetto, C. Domon, C. Ducouloux, P. Ducros, J-L Filsjean, M. Goguel, C. Gourmand, E. Juarez, J. Kolly, G. Paris, D. Peyrard, RTE - J-M Kobuta, CAGB service juridique.

Conception, réalisation et impression : Simon Graphic - 25290 Ornans - Tél. 03 81 62 20 96
Imprimé sur papier 100% recyclé - Dépôt légal : janvier 2014 - Édité à 1550 exemplaires.

